

LES FÊTES DE CARNAVAL

AUXONNE a connu deux journées de liesse



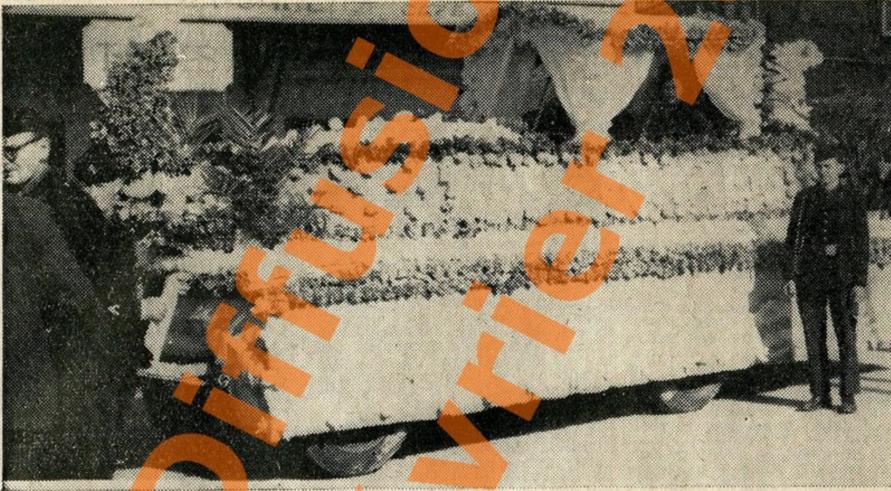
La caverne des gorilles



Chez les Peaux-Rouges



On ne s'ennuie pas au cabaret !



Le char des pompiers



La foule au bal, samedi soir

Auxonne a connu samedi et dimanche deux journées de liesse à l'occasion de ses fêtes carnavalesques qui sont désormais passées dans les traditions grâce au dévouement et à l'activité du C.C.F. que préside M. Roger Tailly et dont le président d'honneur-fondateur est M. Lebaut.

La population, en s'associant à cet effort, a montré qu'Auxonne est une ville où l'on sait s'amuser et l'ambiance qui régna au cours de ces fêtes en témoigna.

On était venu de tous les environs, de Dijon et de Dole.

Samedi soir, les salons de Trianon et de l'Eden étaient trop petits pour contenir les danseurs qui se pressaient au bal travesti qu'animaient un orchestre dynamique. Les costumes étaient d'une remarquable diversité et le choix du jury composé uniquement de dames fut des plus délicats. Nous donnerons ultérieurement la liste des lauréats.

A 1 heure eut lieu le couronnement de la reine et des demoiselles d'honneur qui reçurent de nombreux cadeaux. Une surprise très spectaculaire était réservée aux assistants. En effet, après le couronnement, de superbes officiers de l'époque 1900 entrèrent accompagnés de leurs dames et exécutèrent le « quadrille des lanciers ». Il faut féliciter ceux qui — colonel en tête — donnèrent cet agréable spectacle.

LA CAVALCADE

Par un magnifique soleil printanier, la cavalcade se déroula hier après-midi dans les rues d'Auxonne. Un très nombreux public y assistait et le gendarmier, sous les ordres de l'adjudant Merle, rempli avec tact et méthode son rôle de service d'ordre.

Trois musiques participaient au défilé : la clique des Jeunes de Belle Défense, sous la conduite de M. Marcel Seure, l'Harmonie des Maillys, dirigée par M. Lapostolle, et l'Harmonie Doloise dirigée par M. Couet.

Une douzaine de chars composaient le défilé. Tous avaient fait l'objet d'une très belle décoration : char médiéval, villa des célibataires, char des cafetiers-hôteliers et restaurateurs, peaux-rouges, gorilles, char des pompiers, locomotive, Ramu enfant-toup, La Fontaine en délire, les Arabes, la famille

africaine, les cow-boys et enfin les charmantes reines dans un char tout garni de fleurs bleues.

Confetti et serpentins allèrent de pair avec les applaudissements nourris qui saluèrent les différents passages à travers la ville en fête.

LE JUGEMENT DE CARNAVAL

Puis, à l'issue de la cavalcade, se déroula une scène plaisante montée par quelques Auxonnais avec le concours d'un joyeux badain.

On y procéda au jugement de Carnaval au cours d'une audience pittoresque d'un tribunal dont le président ouvrit la séance par ces mots :

« Ce jourd'hui, oue tant d'estranges et maléfiques folies humaines, déchainées par messire Satan en personne (car autrement nu saurait-on le nommer) paraissent avoir estranglé toute aigresse naturelle, alors que les ardillons de nos povres sous-ventrières semblent fixés voir à jamais rouillés sur le dernier cran de leur ceinture, au point que nous ne saurions plus les desserrer, fust-ce pour piétries fricassees et très modestes bombances »

Or, donc nous, braves gens d'Auxonne, avoas missions de juger et prononcer juste sentence à l'égard de ce personnage immonde, qui porte en lui : hypocriste, orgueil et bêtise et tous autres vices que l'on ne saurait citer sans voir monter le pourpre aux joues des gentes dames de chez nous et notre noble compagnie »

L'accusateur déclara ensuite parler au nom de :

- Ceux qui mangent la mauvaise viande ;
- Ceux qui soufflent vides les bouteilles que d'autres boiront pleines ;
- Ceux qui traient les vaches et ne boivent pas le lait ;
- Ceux qui ont trop à dire pour pouvoir le dire ;
- Ceux qui ont du travail ;
- Ceux qui n'en ont pas ;
- Ceux qui en cherchent ;
- Ceux qui n'en cherchent pas ;
- Ceux qui le pain quotidien relativement hebdomadaire ;

— Ceux qui crèvent d'ennui le dimanche après-midi parce qu'ils voient venir le lundi, et le mardi, et le mercredi, et le jeudi, et le vendredi, et le samedi, et le dimanche après-midi.

Successivement comparurent alors le mouton, l'âne et le cochon et, sur leur déposition motivée, il fut décidé que Carnaval aurait la tête tranchée, ce qui fut fait aussitôt aux applaudissements de la foule.

Le soir, le bal des gôlots connu, lui aussi, une grande animation.

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE
MICHEL REMY
AUXONNE



La gracieuse reine et ses demoiselles d'honneur



Le char de la Boule Auxonnaise

Toutes les femmes lisent : **Voire Mode**